



**Communauté de Communes
Anjou Bleu Communauté**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 2021-08

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	3
PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4
01. VENTE DES ACTIONS SPL CENTRE DE TRI-BIOPOLE AU SIVERT.....	5
02. APPROBATION DE LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE RETRAIT DU SICTOM LOIR ET SARTHE6	
DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.....	6

PRÉAMBULE

Le présent recueil des actes administratifs est publié par la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, conformément aux articles L.5211-47 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales. Ce recueil retranscrit le dispositif des actes à caractère réglementaire pris par le conseil communautaire et le Président de la Communauté, pendant le mois de :

décembre 2021

Ce recueil est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, situé Place du Port - BP 50148 - Segré - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU. Il peut être consulté aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au jeudi : 9 h 00 / 12 h 00 – 14 h 00 / 17 h 00
- le vendredi : 9 h 00 / 12 h 00 – 14 h 00 / 16 h 00

Il peut également être consulté et téléchargé gratuitement sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.anjoubleucommunaute.fr

Les actes ci-inclus, ainsi que leurs annexes peuvent être consultés au siège de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

Chaque acte réglementaire peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2021

	Commune	NOM	Prénom	Présence / Absence (*)			
				(*) Présent	Absent	Excusé	Représenté Suppléé
1	ANGRIE	DAVAL	Marcel	Présent (2 pouvoirs)			
2	ANGRIE	RICHARD	Marie-Noëlle	Présente (1 pouvoir)			
3	ARMAILLÉ	GALISSON	Emmanuelle	Pouvoir à Martial BRILLET			
4	BOUILLÉ-MÉNARD	GALON	Yannick	Pouvoir à Daniel BROSSIER			
5	BOURG-L'ÉVÊQUE	GAUDIN	Hervé	Pouvoir à Jacques ROBERT			
6	CANDÉ	AUBRY	Fabien	Pouvoir à Marcel DAVAL			
7		CROSSOUARD	Pascal	Pouvoir à Jacques ROBERT			
8		JOUNEAUX	Christelle	Pouvoir à Marie-Noëlle RICHARD			
9		ROBIN	Marie-France	Pouvoir à Françoise COUE			
10	CARBAY	BRILLET	Martial	Présent (1 pouvoir)			
11	CHALLAIN-LA-POThERIE	ROBERT	Anaël	Excusé			
12	CHAZÉ-SUR-ARGOS	COUÉ	Françoise	Présente (1 pouvoir)			
13		VOISINE	Laurent	Présent			
14	LOIRÉ	ROBERT	Jacques	Présent (2 pouvoirs)			
15	OMBRÉE D'ANJOU	AILLERIE	Pierre	Pouvoir à Jacques GODDE			
16		BALLE	Matthieu	Absent			
17		BOSSE	Fabien	Présent			
18		BUCHER	Cécile	Pouvoir à Sophie MORISSE			
19		CHAPEAU	Annie	Excusée			
20		ESNAULT	Pierrick	Présent			
21		GODDE	Jacques	Présent (2 pouvoirs)			
22		GUENNERY	Julie	Pouvoir à Isabelle SARAROLS			
23		MORISSE	Sophie	Présente (1 pouvoir)			
24		PROD'HOMME	Anny	Présente			
25		ROUSSEZ	Olivier	Pouvoir à Jacques GODDE			
26		SARAROLS	Isabelle	Présente (1 pouvoir)			
27	SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	BOULLAIS	Sandrine	Excusée			
28		BOURDAIS	Marie-Paule	Présente			
29		BROSSIER	Daniel	Présent (1 pouvoir)			
30		CHAUVEAU	Carine	Présente			
31		CHAUVIN	Bruno	Présent			
32		CHERE	Nicolas	Présent			
33		COQUEREAU	Geneviève	Présente (1 pouvoir)			
34		DANJOU	Anne	Excusée			
35		GAULTIER	Jean-Noël	Présent			
36		GRIMAUD	Gilles	Présent			

37	GROSBOIS	Marie-Bernadette	Présente
38	GUINEHEUX	Christophe	Pouvoir à Marcel DAVAL
39	HEULIN	Pierre-Marie	Présent
40	LARDEUX	Dominique	Présent
41	MARSAIS	Thérèse	Présente
42	MECHINEAU	Christian	Absent
43	MOULLIERE	Sandrine	Présente
44	ROISNET	Valérie	Présente
45	ROMANN	Colette	Présente
46	RONCIN	Joël	Absent
47	THIERRY	Irène	Pouvoir à Geneviève COQUEREAU

Monsieur Dominique LARDEUX a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales).

Vu les statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2021-12 en date du 21 juin 2021 ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, notamment son article 10 IV ;

01. Vente des actions SPL Centre de tri-Biopole au SIVERT

Le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1522-1, L.1524-5, L.5211-1 et suivants, L.5214-16 5° ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170926-026 en date du 26 septembre 2017, relative à la création de la société publique locale centre de tri-Biopole ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20200623-017 en date du 23 juin 2020, relative à la désignation des représentants d'Anjou Bleu Communauté à la SPL Centre de tri-Biopole .

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20211026-019 en date du 26 octobre 2021, relative à l'adhésion d'Anjou Bleu Communauté au SIVERT ;

DÉCIDE

- De vendre les 10 actions SPL Centre de tri-Biopole détenues par Anjou Bleu Communauté au SIVERT pour une valeur globale de 8 000 €.

Précise que :

- Cette recette d'investissement sera imputée à l'article 261 du budget principal (B.610).

Vote du conseil :

POUR :	40 voix
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Le Président,

Gilles GRIMAUD

Reçu en Préfecture le 17 décembre 2021

02. Approbation de la convention fixant les conditions et modalités de retrait du SICTOM Loir et Sarthe

Le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-25-1, LL.5711-4,
Vu les délibérations du conseil communautaire n° 20201027 et 20211026-018 des 27 octobre 2020 et 26 octobre 2021, relatives à la réorganisation territoriale de la compétence gestion des déchets ;

DECIDE

- D'approuver la convention fixant les conditions et les modalités du retrait d'Anjou Bleu Communauté et de Saumur Val de Loire du SICTOM Loir et Sarthe (futur syndicat 3RD'Anjou), à compter du 2 janvier 2022.
- D'autoriser Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer ladite convention, jointe en annexe de la présente, et tout document s'y référant.

Vote du conseil :

POUR :	40 voix
CONTRE :	-
ABSTENTION :	-

Le Président,

Gilles GRIMAUD

Reçu en Préfecture le 17 décembre 2021

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des décisions, prises depuis la dernière séance, sur délégation du Conseil communautaire, en application de la délibération du Conseil communautaire n° 20200608-06 du 8 juin 2020.

• N° 2021-097 Admission en créances éteintes (29/11/2021)

Décision d'admettre en créances éteintes la somme de 506,36 €, pour des titres émis entre 2018 et 2021 sur le budget général, correspondant à des factures relatives au service de collecte des ordures ménagères, telles que présentées ci-dessous :

Référence du titre	Date du titre	Montant à recouvrer
2018-R-130-5167	17/04/2018	62,62 €
2018-R-140-5503	11/10/2018	62,62 €
2019-R-160-5444	26/04/2019	62,61 €
2019-R-180-5428	27/09/2019	62,61 €
2020-R-106-5384	08/04/2020	62,61 €
2020-R-109-5365	28/09/2020	62,61 €
2021-R-130-5329	04/05/2021	65,34 €
2021-R-143-5306	11/10/2021	65,34 €
Total à recouvrer		506,36 €

Ces créances éteintes seront imputées à l'article 6542 du budget général 2021 (B.610) de la Communauté de Communes.

- **N° 2021-098** **Marché de prestation de service pour la mise en place d'un extranet (29/11/2021)**

Décision de retenir l'offre de la société CREASIT (SIRET 42993284100035), dont le siège social est situé 86 rue de la ville en pierre – 44000 NANTES et de lui attribuer le marché de prestation de service pour la mise en place d'un extranet (2 037,50 € HT, soit 2 445 € TTC) et sa maintenance (889,00 € HT, soit 1 066,80 € TTC, pour l'année 2022)

Cette dépense sera imputée aux articles 2051 pour la partie mise en place et 6156 pour la partie exploitation, du budget général (B.610) de la Communauté de Communes.

- **N° 2021-099** **Crédit de trésorerie auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou (budget assainissement) (29/11/2021)**

Décision de conclure et signer, au nom et pour le compte d'Anjou Bleu Communauté, le contrat de crédit à court terme avec la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, sous forme de convention de découvert, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 800 000 € ;
- Durée : 12 mois ;
- Taux variable : Euribor 3 mois (- 0,540 %, *flooré* à 0) + marge de 0,18 % l'an ;
- Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office ;
- Commission d'engagement : Néant ;
- Frais de dossier : 900 € ;
- Déblocage de fonds : Crédit d'office ;
- Minimum de tirage : 10 000 €.

- **N° 2021-100** **Crédit de trésorerie auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou (budget gestion des déchets) (01/12/2021)**

Décision de conclure et signer, au nom et pour le compte d'Anjou Bleu Communauté, le contrat de crédit à court terme avec la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, sous forme de convention de découvert, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 € ;
- Durée : 12 mois ;
- Taux variable : Euribor 3 mois (- 0,540 %, *flooré* à 0) + marge de 0,18 % l'an ;
- Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office ;
- Commission d'engagement : Néant ;
- Frais de dossier : 1 150 € ;
- Déblocage de fonds : Crédit d'office ;
- Minimum de tirage : 10 000 €.

- **N° 2021-101** **CITEO – avenant au contrat de reprise du flux développement (07/12/2021)**

Décision d'approuver les dispositions proposées par CITEO (SIREN 388380073) pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement » pour l'année 2022 et d'autoriser le Président, ou un Vice-Président, à signer le contrat correspondant.

- **N° 2021-102** **Marché de fourniture de véhicules (03/12/2021)**

Décision de retenir l'offre de la société Nord Anjou Automobiles (SIRET 43924127400026), dont le siège social est situé zone commerciale La Renaissance – 49500 Segré-en-Anjou Bleu et de lui attribuer le marché pour la fourniture de deux véhicules utilitaires pour un montant de 28 961,52 € TTC.

Cette dépense sera imputée au chapitre 21 des budgets annexes assainissement collectif (B.657) et gestion des déchets (B.655) de la Communauté de Communes.

- **N° 2021-103 Droit de préemption urbain (30/11/2021)**

Décision de renoncer à exercer le droit de préemption urbain d'Anjou Bleu Communauté, pour le bien référencé, sis :

3, rue Jean Monnet 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
Cadastré en section C, n°1469 et 1610

- **N° 2021-104 Droit de préemption urbain (03/12/2021)**

Décision de renoncer à exercer le droit de préemption urbain d'Anjou Bleu Communauté, pour le bien référencé, sis :

Zone d'activités de la Ramée, 49440 ANGRIE
Cadastré en section G, n° 854, 856, 857, 858, 1029, 980 et 982

- **N° 2021-105 Droit de préemption urbain (03/12/2021)**

Décision de renoncer à exercer le droit de préemption urbain d'Anjou Bleu Communauté, pour le bien référencé, sis :

ZI la Ramée, 49440 CANDÉ
Cadastré en section M, n° 952 et 953

- **N° 2021-106 Droit de préemption urbain (03/12/2021)**

Décision de renoncer à exercer le droit de préemption urbain d'Anjou Bleu Communauté, pour le bien référencé, sis :

ZA du Tesseau, 49440 CANDÉ
Cadastré en section C, n° 479

- **N° 2021-107 Droit de préemption urbain (03/12/2021)**

Décision de renoncer à exercer le droit de préemption urbain d'Anjou Bleu Communauté, pour le bien référencé, sis :

ZI la Ramée, 49440 ANGRIE
Cadastré en section G, n° 965

- **N° 2021-108 Marché de travaux pour la construction de 3 bâtiments relais n° 33, 34 et 35 (Ombrée d'Anjou et Segré-en-Anjou Bleu) (08/12/2021)**

Décision de de conclure un marché avec quinze entreprises, dans les conditions suivantes :

TITULAIRE	Montant du marché (HT)
Lot n° 1 : voirie et réseaux divers Groupement JUGE Camille(mandataire) - CHAZE TP 135 chemin du Davier La Pierre – 49330 ETRICHE SIRET : 306 186 784 00022	133 607,88 €

Lot n° 2 : espaces verts - clôtures EDELWEISS 22 rue Paul Heroult – ZI du haut Coudray – 49460 MONTREUIL-JUIGNE SIRET : 323 179 028 00051	40 952,50 €
Lot n° 3 : gros œuvre SOMBAT – Les façades de l’Anjou SAS ZI du Fléchet - BP 90023 - 49243 AVRILLÉ SIRET : 325 527 224 00019	183 000,00 €
Lot n° 4 : charpente métallique LEBLANC construction métallique 50 rue Nationale – Chemillé – 49120 Chemillé-en-Anjou SIRET : 069 201 002 00016	133 382,00 €
Lot n° 5 : couverture bac acier – étanchéité membrane PVC SARL ACE 175 rue Barbara – ZA La Perraudière – 49170 SAINT MARTIN DU FOUILLOUX SIRET : 430 194 407 00028	116 984,00 €
Lot n° 6 : bardage métallique SOTEBA RSR SAS BP 70047- 15 rue Thomas Edison – 49460 MONTREUIL JUIGNE SIRET : 349 823 393 00047	107 026,20 €
Lot n° 7 : fermetures industrielles ACTIFERM PRO 16 rue du Déry – Saint Sylvain d’Anjou – 49480 VERRIERES -EN-ANJOU SIRET : 530 327 584 00013	18 254,00 €
Lot n° 8 : menuiseries extérieures aluminium - fermetures BATISTYL Menuiserie ZI de la Fromentinière 49360 MAULEVRIER SIRET : 408 599 975 00021	38 500,00 €
Lot n° 9 : menuiseries intérieures bois SARL MONNIER 40 Chemin de l’Échasserie - La Jarriais - 53 800 St Martin du Limet SIRET : 301 295 994 00018	41 783,54 €
Lot n° 10 : cloisons sèches – étanchéité à l’air FOUILLET PLATRERIE 50 rue Nationale – Chemillé – 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU SIRET : 069 201 002 00016	58 728,74 €
Lot n° 11 : faux plafonds TREMELO Les Fresnais – Route de Chemillé – 49290 CHALONNES SUR LOIRE SIRET : 434 173 282 00014	5 247,79 €
Lot n° 12 : carrelage - faïence SAS MALEINGE 59 Bis Avenue de Bon Air, BP 51524 Saint Pierre Montlimart - 49115 MONTREVAULT SUR EVRE CEDEX SIRET : 324 631 274 00010	40 953,28 €
Lot n° 13 : peinture SARL FREMY PEINTURE DECORATION 13, Rue du Dagueneu – 49100 ANGERS SIRET : 517 593 059 00036	17 665,35 €
Lot n° 14 : plomberie – sanitaires - VMC Société nouvelle BAUDOIN ZA du Petit Gué – 49440 ANGRIE SIRET : 817 779 218 00012	45 166,27 €

Lot n° 15 : électricité – courants faibles - chauffage	
SDEL ENERGIS ANGERS Chemin du bocage – ZI de la violette - 49243 AVRILLE CEDEX SIRET : 537 916 165 000 96	77 680,00 €
Montant total du marché HT	1 058 931,55 €
Montant total du marché TTC	1 270 717,86 €

Les dépenses liées à ces travaux à l'article 2313 du budget annexe de la Communauté de Communes bâtiments industriels.

Fait à Segré-en-Anjou Bleu, le 17 décembre 2021,
Le Président,

Gilles GRIMAUD

Déposé en Sous-Préfecture de Segré le 20 décembre 2021